

MUNICIPALITE DE BOLTON-OUEST  
**AVIS PUBLIC**  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
NO. 73

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du conseil municipal qui aura lieu le 12 septembre 2016 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. Les personnes intéressées par cette demande sont invitées à assister à cette réunion et y présenter leurs observations.

**Dérogation mineure no. 73:**

La demande de dérogation mineure concerne la réduction des marges de recul. La marge arrière serait réduite à 17.88 mètres, la marge latérale nord à 14.20 mètres et la marge latérale sud à 14.52 mètres. Les normes actuelles prévoient des marges arrière de 25 mètres et des marges latérales de 15 mètres, tel que stipulé à l'annexe C du règlement de zonage #264-2008.

Identification du site:

Lot: #5 664 385 (23 Quilliams)  
Zone municipale : AF-3

Donné à Bolton-Ouest ce 017<sup>ième</sup> jour d'août 2016

Philippe De Courval  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier